

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

**Absente excusée :** Annette CARTIER DUBOST pouvoir à Eric MARTIN

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231219-DCM23-67-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

**Date de la convocation :** mercredi 13 décembre 2023

**Secrétaire de séance :** Céline POMMIER

**N°2023-67 OBJET : DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 8**

Philippe NEMOZ, adjoint aux Finances, rappelle que la nomenclature M57 permet des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section et hors dépenses de personnel. Or, il convient d'effectuer des écritures budgétaires nécessaires aux remboursements suivants :

- assurance CIGAC suite à l'indemnisation reçue de l'assurance SMACL
- filet de sécurité à l'Etat
- reversement de la taxe d'aménagement reçue du service fiscalité pour l'entreprise DORON située en Zone économique de roannais agglomération

Chapitre	Article	Nature	Dépenses		Recettes	
			Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Fonctionnement Dépenses						
65	65888	Autres charges diverses : remboursement filet sécurité		+ 5 800 €		
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	-5 800€			
012	6488	Charges de personnel - Autres		+76 100 €		
Fonctionnement Recettes						
013	6419	Remboursement sur rémunération de personnel				+76 100 €
Investissement Dépenses						
10	10226	Taxe aménagement (reversement RA)		+9 900 €		
Investissement Recettes						
10	10226	Taxe aménagement (encaissement)				+ 9 900 €

Le total des mouvements des dépenses et recettes s'équilibre à + 86000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Adopte la décision budgétaire modificative du budget communal, exercice 2023, telle que mentionnée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 20 décembre 2023

Céline POMMIER, secrétaire de séance,

